



Administratifs de l'UNSA



COMPTE RENDU AUDIENCE

Avec Mme la Secrétaire Générale, M. le DRH et M. le chef de la DPAE du 21 janvier 2021.

Etaient présents pour Administration et Intendance : M. Christian DAHENNE (Secrétaire académique), M. Fabien CAHARD (secrétaire départemental de la Somme), Mme Christelle CAPLIN-DAHENNE (secrétaire départementale de l'Oise). *Le nombre étant limité à 6 en application du protocole sanitaire.*

L'audience commence par les points laissés en suspens lors de l'audience précédente :

- **Application du décret 2020-404 du 7 avril 2020 : remboursement des frais de repas des personnels qui ont travaillé pendant le confinement et qui n'avaient pas accès à un restaurant administratif.** Nous avons demandé à Mme la secrétaire générale son application pour tous les personnels administratifs exerçant en EPLE et en service.

Elle nous confirme l'application de ce décret aux personnels administratifs pour la période du 16/03/20 au 8/05/20 sous 4 conditions :

- être inscrit au PCA (plan de continuité d'activité) du service ou de l'EPLE
- avoir exercé ses missions en présentiel
- ne pas avoir eu accès à un restaurant administratif
- avoir les justificatifs des dépenses ou une attestation sur l'honneur du nombre de jours concernés

Pour l'instant , il n'y a eu que 2 demandes.

- Bilan Prime COVID-19 :

1ère situation (accueil des enfants des personnels soignants) : 1204 personnes (dont 1094 enseignants du 1^{er} degré) . Montant moyen versé pour le 1^{er} degré : entre 397 € et 464 €- Montant moyen 2nd degré : 524 €. Enveloppe ouverte, le ministère verse en fonction de la déclaration de l'Académie.

2^{ème} situation (personnels de santé réquisitionnés) : 11 - 1000 €

3^{ème} situation (personnels non enseignants qui ont connu un surcroît de travail, charge exceptionnelle) : 451 personnes- Montant moyen de 550 €- **dont 29 personnels ATSS (qui ont travaillé en pôle d'accueil)**. Enveloppe fermée. Le Rectorat a tout distribué.



RQ : les personnels administratifs qui ont travaillé dans les pôles d'accueil auraient du être dans la 1ere situation et ainsi libérés les moyens pour la 3^{ème} situation au profit d'autres personnels administratifs.

- **Mesures de rentrée 2021** : Mme la secrétaire générale confirme la **suppression de 3 postes en EPLE et de 8 au niveau des services académiques**. Elle confirme la tenue de GT sur ces 2 thèmes. En amont, il y aura aussi un **GT sur la carte comptable** car cela influera certainement sur les postes administratifs.
- **Télétravail en EPLE** : nous défendons le droit pour tous d'accéder au télétravail , hors contexte sanitaire. Si l'académie a avancé sur la charte du télétravail pour les services, les personnels en EPLE en sont exclus. Nous avons insisté lors du dernier CT pour que ce droit soit reconnu pour tous et M. le Recteur s'y est engagé. Mme la secrétaire générale confirme que le **GT pour le télétravail en EPLE aura lieu le 3 février prochain**.
- **Convergence indemnitaire** : si nous nous réjouissons que la convergence indemnitaire commence pour les personnels administratifs qui travaillent en service (comme nous l'avons demandé dans le cadre de la création des services de région académique) , il est inéquitable que cette convergence ne s'applique pas pour les personnels administratifs en EPLE. Nous avons fait remonter nos revendications d'un régime indemnitaire égal à fonctions égales au sein de la région académique des Hauts de France pour tous les personnels administratifs à la rectrice de la région académique. Mme la secrétaire générale nous informe qu'elle a fait la demande de moyens financiers au Ministère pour pouvoir effectuer cette convergence cette année. Des GT se mettront en place pour revoir la cartographie des fonctions et avoir une cartographie commune avec l'académie de Lille.
- **Mission pour l'encadrement supérieur** : le Rectorat avait demandé de faire remonter des candidatures de « talents » qui souhaiteraient occuper des fonctions à responsabilité supérieure. M. le DRH a reçu 60 propositions. La commission a retenu 27 candidats dont 7 personnels administratifs (1 cat B et 6 cat A). Organisation de stages d'immersion, encadrement RH...
- **Point sur les comptes rendus des entretiens professionnels** : M.le chef de la DPAE nous informe que 80 % des entretiens professionnels dans les services ont été réalisés. Pour les EPLE, c'est plus compliqué car ce sont encore des documents papier alors que pour les services, le Rectorat testait cette année une application appelée ESTEVE (qui a vocation à s'étendre aux EPLE). Il continue à en recevoir tous les jours. Nous lui demandons de bien vouloir nous faire le point la prochaine fois sur les remontées des entretiens professionnels car ce n'est pas normal que tous les personnels n'aient pas été évalués (c'est un droit et cela influe sur les



Administratifs de l'UNSa



promotions). On se rend aussi compte que lorsque des collègues sont en difficultés sur leur poste, le plus souvent, ils n'ont pas eu d'entretien professionnel.

- **Point sur les postes vacants** : nous demandons à M. le chef de la DPAE de nous donner le nombre de postes vacants. Il nous fournira les chiffres la prochaine fois, mais il nous dit que tous les postes sont pourvus soit par des contractuels soit par des personnels de secrétariat qui occupent des responsabilités supérieures.

Le Secrétaire Académique,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dahenne'.

Christian Dahenne